



---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

*Paris, le 23 mai 2015.*

### **L'APGL face à l'UNAF : 15 ans de combats, et enfin la reconnaissance pour les familles homoparentales !**

L'APGL, Association des Parents et futurs parents Gays et Lesbiens, première association représentative des familles homoparentales et de leurs intérêts est née en 1986. Elle fêtera l'an prochain ses trente ans, mais vient seulement d'intégrer l'UNAF, Union Nationale des Associations Familiales, après des années de refus fondés sur une appréciation restreinte et homophobe de ce qu'est une famille.

En 2000, l'APGL a déposé pour la première fois une demande d'adhésion à l'UNAF, à l'orée d'un nouveau siècle et d'un nouveau millénaire ... Cette demande fut soldée par un refus au motif avoué que « des futurs parents » ne pouvaient pas être considérés dans la définition d'une association familiale. Pourtant les missions confiées par l'Etat à l'UNAF concernent tous les champs de la vie familiale. L'UNAF se devait donc d'être « diverse, pluraliste, ouverte et en perpétuelle évolution » . Mais la principale organisation représentative des familles homoparentales de France, l'APGL, présente partout en France restait à la porte de l'UNAF, malgré diverses tentatives et des aménagements allant jusqu'à une modification de ses statuts. Elle aura donc attendu quinze ans pour être reconnue et pour intégrer le mouvement familial.

Depuis plus de 10 ans, l'APGL avait préféré porter ses combats vers l'obtention d'une reconnaissance sociale et politique des familles homoparentales et de modifications législatives. L'APGL y a œuvré sans relâche et a lutté en faveur de la loi « mariage pour tous et adoption par les couples de même sexe » du 17 mai 2013. C'est grâce à cette loi et en particulier grâce à l'amendement déposé par la députée Marie-Georges Buffet, modifiant l'article 15, qu'une association familiale peut être désormais, par définition, composée (i) de personnes pacsées avec un lien de filiation avec un enfant, (ii) ou de personnes pacsées sans enfant. L'article 15 spécifie également que les unions départementales des associations familiales (UDAF) ne peuvent refuser l'adhésion des associations qui remplissent les critères nouvellement définis.

Et depuis, les choses bougent ! ...

Pour la première fois, et par une écrasante majorité, le Conseil d'Administration de l'UNAF vient de voter l'agrément d'une association homoparentale, au plan national : l'APGL. Sur une assemblée de 37 votants, 29 se sont prononcés pour, 6 contre et 2 se sont abstenus.

La validation par l'UNAF de l'adhésion de l'APGL en son sein comme membre actif peut maintenant

être saluée comme un changement social réel et symbolique de grande importance !

Ce changement permettra prochainement à l'APGL d'intégrer, grâce à ses antennes départementales, les 20 premières UDAFs : après les Bouches du Rhône, d'autres viendront, là où des dossiers sont déjà déposés (Eure, Hérault, La Réunion, Paris, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) ou ailleurs.

L'APGL se félicite qu'après toutes ces années, à travers son admission à l'UNAF, il soit enfin admis qu'elle est une association familiale à part entière, que ses adhérents sont des familles à part entière, et qu'elle peut contribuer à l'élaboration d'une politique familiale globale.

L'APGL jouera pleinement ce rôle, forte de son expérience et de celle de ses adhérents répartis partout en France ; expériences acquises également sur la base des discriminations et des stigmatisations récurrentes dont sont victimes les homosexuels. L'APGL entend aussi œuvrer contre l'homophobie par un dialogue constructif et apaisé avec d'autres structures familiales connues pour leurs positions conservatrices et dont les manifestations publiques ont engendré un déferlement de haine contre les homosexuels, les familles homoparentales et leurs enfants.

L'APGL remercie celles et ceux qui l'ont soutenue dans ses combats et avant tout le Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL) qui lui a toujours apporté un soutien constant. Elle remercie les ministres qui ont porté les lois de 2013 en faveur des couples homosexuels et des familles homoparentales, et les députés qui les ont votées -en particulier ceux qui ont travaillé à l'élaboration de ces textes de progrès favorisant la reconnaissance et l'intégration des familles homoparentales, la protection des enfants, et la reconnaissance de notre association comme association familiale.

En représentant de nouvelles formes de familles, l'APGL permet à notre Société d'évoluer vers un plus grand respect pour les différences.

Marie-Claude Picardat et Dominique Boren

Co-présidents de l'APGL

#### **Contact médias**

Doan Luu : 06 16 66 56 91 – [presse@apgl.fr](mailto:presse@apgl.fr) – [www.apgl.fr](http://www.apgl.fr)